

Le rôle du New Deal dans l'atteinte des ODD dans les pays touchés par les conflits et la fragilité

Note Conceptuelle



Le rôle du New Deal dans l'atteinte des ODD dans les pays touchés par les conflits et la fragilité

Note conceptuelle¹

Les pays touchés par les conflits et la fragilité comptent parmi ceux qui ont été les plus délaissés par l'Agenda du millénaire pour le développement. Avec l'Agenda de 2030 pour le développement durable, le monde s'est engagé à leur donner la priorité. En avril 2016, plus de quarante pays et organisations ont signé la Déclaration de Stockholm pour 'surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation'. Ce faisant, ils se sont réengagés à utiliser les principes du New Deal afin de guider les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans les pays touchés par les conflits et la fragilité. Maintenant que la communauté mondiale œuvre pour la mise en œuvre de l'Agenda pour 2030, la valeur du New Deal en tant que principal cadre global pour la paix et le développement durable doit être mise en évidence et en avant. Le New Deal représente les efforts de ceux qui ont le plus de lacunes pour construire un avenir meilleur avec le soutien de la communauté internationale. L'essence du New Deal repose sur un ensemble de principes visant à lutter contre les causes profondes des conflits et de la fragilité qui entravent le développement. Ces principes, ainsi que leurs mécanismes associés, cherchent à établir des partenariats de confiance aux niveaux national et mondial. Ils cherchent également l'engagement collectif en faveur des priorités clés qui renforcent la résilience et promeuvent un développement inclusif.

Cette note est destinée aux acteurs nationaux et à leurs partenaires internationaux opérant dans les pays touchés par la fragilité et les conflits. Son but est de soutenir leurs efforts pour réaliser l'Agenda 2030, notamment, mais pas seulement, l'ODD 16, et ce en utilisant les principes du New Deal. Ceci peut être réalisé en : 1) soutenant des transitions vers la résilience qui soient appropriées par les pays, par le biais de la priorisation et du séquençage des ODD, afin de pouvoir tenir compte des conflits et de la fragilité ; 2) augmentant la cohérence et la reddition de comptes entre la planification menée par les pays, les processus de consultation des parties prenantes, et le soutien des partenaires ; et 3) œuvrant pour garantir des résultats durables.

1. Le New Deal et le nouveau cadre mondial de développement

Le 25 Septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait officiellement l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cet Agenda trace la route à suivre pour éradiquer la pauvreté et atteindre le développement durable, tout en veillant à ne laisser personne de côté et que les plus défavorisés soient les premiers à être aidés². Il comprend un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) qui sont universels dans leur application et beaucoup plus élargis en termes de vision et d'intention que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui les ont précédés. L'Agenda 2030 reconnaît l'indivisibilité entre la paix et le développement durable en plaçant la paix comme l'une des cinq priorités transversales. Il comprend également un objectif (l'ODD 16) axé sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et sur l'accès à la justice et à des institutions responsables. Le 16 Avril 2016, plus de quarante pays et organisations ont signé la Déclaration de Stockholm. Tout en saluant l'Agenda 2030 et mettant l'accent sur la consolidation d'une paix durable, ils ont affirmé l'importance continue du New Deal, et se sont engagés à utiliser ses principes pour atteindre les ODD dans les situations de fragilité et de conflits.

Le New Deal et les défis spécifiques dans les pays touchés par les conflits et la fragilité

¹ Ce projet de note a été préparé par le Groupe de travail ad hoc du New Deal sur l'Agenda 2030 et le New Deal.

² Selon la Déclaration du préambule de l'Agenda 2030, paragraphe 4.

Bien que l'ambition de l'Agenda 2030 soit d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde, les données empiriques indiquent que, si les tendances actuelles se poursuivent, l'extrême pauvreté sera de plus en plus concentrée dans les pays touchés par la fragilité et les conflits³. Ces pays sont confrontés à des défis spécifiques à leur contexte, notamment la faiblesse des institutions et le manque de ressources pour pouvoir faire face à des demandes concurrentes. Le New Deal a été conçu en tenant compte de ces réalités, conscient de la nécessité d'un partenariat axé sur des principes entre les Etats, leurs sociétés et leurs partenaires internationaux, œuvrant pour des objectifs mutuellement convenus.

Le New Deal et son nouveau mandat

Le New Deal utilise un ensemble de principes de base pour relever les défis que représentent les conflits et la fragilité. Le premier est un accord permettant de canaliser tous les efforts en faveur des objectifs pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (PSG), dont le contenu est défini par les pays touchés par la fragilité et les conflits eux-mêmes afin de garantir leur appropriation et leadership. Grâce à ces objectifs et à deux autres ensembles de principes fondamentaux – qui peuvent être résumés par les acronymes FOCUS et TRUST – le New Deal cherche à favoriser le dialogue politique inclusif et à renforcer la confiance entre tous les acteurs nationaux et internationaux opérant dans ces contextes, y compris le secteur privé et la communauté humanitaire.

Le New Deal contient de nouvelles normes et pratiques visant à conduire à une plus grande appropriation collective des résultats de développement. Il peut offrir des voies utiles à la réalisation des ODD dans des contextes touchés par la fragilité et de conflit. Ce faisant, il soutient également la mise en œuvre de l'ODD 17 qui met l'accent sur l'engagement et les partenariats globaux comme un moyen de réaliser les ambitions de l'Agenda 2030.

Réaliser les ODD dans les situations de conflits et de fragilité : le cas de l'ODD 17

Les « partenariats » constituent l'une des cinq priorités transversales de l'Agenda 2030. Celui-ci appelle à « un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles ». Plus précisément, l'objectif 17 a deux cibles qui favorisent le partenariat multi-parties prenantes pour soutenir la réalisation de l'ODD : l'une sur le partage des connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières, et la seconde sur l'encouragement et la promotion de partenariats avec la société civile et des partenariats public-privé efficaces et le financement de ces efforts.

Le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État multi-parties prenantes représente exactement le type de partenariat préconisé par l'objectif 17. Il défend la mise en œuvre inclusive des principes du New Deal et le soutien à la mise en œuvre des ODD, aussi bien au niveau mondial que national, dans les pays touchés par les conflits et la fragilité. Ce partenariat peut être donc utilisé pour atteindre les ambitions de l'Agenda 2030.

³ Etats de fragilité 2015 : Réaliser les ambitions de l'après-2015, OECD (2015), page 9.

2. Travailler pour la réalisation des ODD dans les pays touchés par la fragilité et les conflits

L'Agenda 2030 n'impose pas la manière avec laquelle les pays devraient travailler en vue d'atteindre les ODD, mais indique plutôt que les travaux sur la mise en œuvre des ODD devrait tenir compte des différentes réalités, des capacités et des niveaux de développement de chaque pays, et qu'ils devraient respecter les politiques et les priorités nationales. L'Agenda 2030 reconnaît également que les objectifs et leurs cibles sont reliés et qu'ils ne devraient pas être abordés sous une approche en « silos ». Chaque pays doit réfléchir sur la façon d'intégrer les cibles et les objectifs dans son processus de planification nationale - une pratique qui a d'ores et déjà commencé.

Cependant, les pays touchés par les conflits et la fragilité sont souvent ceux qui possèdent les capacités et les ressources les plus limitées, tout en faisant face aux plus grands défis politiques. Il est fondamental d'avoir recours à des processus qui s'appuient sur la sensibilisation du contexte déjà existante, qui cherchent à renforcer l'appropriation nationale, à favoriser la transparence, à garantir un soutien face à des choix difficiles et à atteindre un consensus sur les compromis. L'Agenda 2030 reconnaît un postulat central du New Deal : le besoin de favoriser la prise de décision qui permette de surmonter non seulement les obstacles techniques, mais également les obstacles politiques au progrès du développement.

Les PSG et les principes de FOCUS et TRUST sont au cœur du New Deal et devraient orienter les travaux en faveur de la réalisation des ODD. Ces principes ne doivent pas nécessairement être considérés comme une liste séquentielle d'étapes à passer, mais plutôt comme un ensemble de processus, d'instruments et d'engagements qui interagissent les uns avec les autres, et qui peuvent évoluer et s'approfondir au fil du temps. Ces principes sont conçus pour surmonter les défis spécifiques au développement rencontrés par les pays touchés par les conflits et la fragilité. Ils sont le produit de négociations et d'accords entre les différentes parties prenantes du Dialogue international et représentent les bonnes pratiques en matière de développement déjà largement reconnues.

Les principes du New Deal

PSG : Le New Deal reconnaît cinq Objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État : les politiques inclusives, la sécurité, la justice, les fondements économiques, et les revenus et services. Ces objectifs sont essentiels pour permettre d'accomplir des progrès dans tout cadre de développement national et/ou global dans les situations de conflit et de fragilité.

FOCUS : Ces principes offrent des instruments clés pour faciliter des transitions hors de la fragilité qui soient inclusives, appropriées et menées par les pays : les évaluations de la fragilité, le principe « une vision et un plan uniques », les pactes, l'utilisation des PSG pour encadrer le suivi, et enfin, le soutien pour un leadership et un dialogue politique inclusif et participatif.

TRUST : Ces cinq principes de base de l'efficacité du développement visent à atteindre une gestion efficace des ressources tout en renforçant la confiance mutuelle et en créant des partenariats solides. La transparence, le partage des risques, l'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux, le renforcement des capacités, et de l'aide prévisible en temps opportun.

Les **PSG** tracent les grandes lignes des principales questions que les stratégies, les politiques et les pratiques liées au développement de toutes les parties prenantes dans les pays touchés par la fragilité et les conflits doivent traiter. Les pays du g7+ ont convenu que les PSG du New Deal représentaient les premières priorités de développement représentant les « bases nécessaires à la réalisation du développement et de la résilience ». Par conséquent, les PSG devraient également être utilisés pour encadrer et faciliter l'établissement des priorités des ODD et de leurs cibles, ainsi que leur alignement avec les processus de planification nationaux.

La manière de procéder variera en fonction des besoins et des choix particuliers d'un pays donné. Les pays diffèrent dans la façon dont ils articulent les cibles et les objectifs prioritaires dans leurs cadres nationaux de développement. Les liens entre les ODD peuvent également différer. Ainsi, dans certains pays, les problèmes liés au changement climatique (ODD 13), peuvent contribuer à l'explosion d'un conflit (ODD 16), et sera donc une question plus urgente. Néanmoins, l'essentiel reste que la hiérarchisation des objectifs, des cibles et des indicateurs soit renseignée par les principes et processus du New Deal.

Il existe une convergence claire entre les PSG et l'ODD 16, et les membres du Dialogue international, qui soutiennent le New Deal, ont contribué à l'élaboration de l'ODD 16. Néanmoins, les PSG vont au-delà de l'ODD 16, et ils sont également capturés par un certain nombre d'autres objectifs (comme l'illustre l'annexe B).

Réaliser les ODD dans les situations de conflits et de fragilité : le cas de l'ODD 16

L'ODD 16 vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ». Il s'agit là d'un objectif fondamental dans tous les contextes, bien que, travailler pour ces ambitions universelles, implique de prendre des mesures différentes dans des contextes différents. Dans les pays touchés par la fragilité et les conflits, atteindre l'objectif de créer des sociétés plus pacifiques peut signifier faire en sorte que la paix soit recherchée à travers un dialogue ouvert et la réconciliation et/ou des initiatives de désarmement. Assurer l'accès à la justice, élément essentiel pour le maintien de la paix, peut nécessiter une concentration sur le renforcement des systèmes de justice officiels, tout en mettant l'accent sur les mécanismes de justice transitionnelle et informels. En outre, la création d'institutions efficaces, responsables et ouvertes est au cœur de tout projet de renforcement de l'État dont le but est d'ancrer la légitimité étatique et construire des ponts solides entre les États et les sociétés. Dans les pays où ils ont été pilotés, les processus du New Deal ont favorisé des processus ouverts, afin de réunir les gouvernements, la société civile et les partenaires au développement autour de plans communs pour résoudre ces problèmes de façon selon le contexte. Ces approches inclusives peuvent soutenir la réalisation de l'ODD 16 et d'autres objectifs prioritaires.

Les principes de FOCUS sont de puissants instruments de mise en œuvre du New Deal pour favoriser une prise de décision politique inclusive et stratégique dans le cadre de la sélection et hiérarchisation des priorités contextuelles pertinentes. A ce titre, ils doivent être utilisés pour faciliter la réalisation effective des ODD.

Les évaluations de la fragilité sont un instrument unique quand celles-ci sont menées et appropriées par les pays et lorsqu'elles bénéficient d'une forte participation de la société et du soutien des partenaires internationaux. Ces évaluations de la fragilité peuvent permettre aux parties prenantes nationales : 1) d'identifier et de diagnostiquer les causes profondes et les facteurs de conflit et de fragilité et 2) une fois ces causes identifiées, les encourager à respecter leurs engagements à faire en sorte que les processus de développement puissent les traiter efficacement.

Les pactes et les plans nationaux de développement (« une vision, un plan uniques ») devraient être reliés et étayés par des évaluations de la fragilité. Le leadership des pays, accompagné d'un engagement inclusif de la société civile, notamment les regroupements de femmes et de jeunes, le secteur privé et les particuliers, devrait continuer à façonner la hiérarchisation, l'appropriation et la mise en œuvre des priorités nationales. Tous les acteurs internationaux devraient travailler en gardant ces priorités à l'esprit afin de soutenir le développement d'un pays. Les membres du Dialogue international et les défenseurs du New Deal ont récemment renouvelé leur engagement à soutenir ces processus à différents niveaux.

Les principes TRUST constituent la base pour des interventions efficaces en faveur du développement et de la stabilité à long terme. Ils doivent être utilisés pour piloter les progrès pour l'atteinte des ODD et pour consolider les partenariats nécessaires à cette fin. Le manque de ressources financières dans les pays touchés par la fragilité et les conflits est un défi fondamental pour la réalisation des ambitions de l'Agenda 2030. Ainsi, il est tout aussi important que les ressources soient utilisées efficacement. Les principes TRUST sont conçus pour s'assurer que les principes de base de l'efficacité du développement orientent le soutien et les partenariats pour la réalisation des ODD dans ces contextes.

La nécessité d'une aide transparente, prévisible et en temps opportun est au cœur des principes TRUST. Ceux-ci soulignent également la nécessité pour les partenaires au développement d'être prêts à partager les risques – plus particulièrement en canalisant et en créant les conditions nécessaires pour fournir une aide au développement par le biais des systèmes nationaux. Le New Deal, dans son ensemble, a été reconnu par le Programme d'action d'Addis-Abeba, comme étant un moyen pertinent de mettre en œuvre l'agenda des ODD dans les situations de fragilité et de conflit. Les principes TRUST devraient donc continuer à être utilisés et renforcés par les gouvernements et leurs partenaires au développement pour guider la consolidation de la paix et le soutien au développement dans ces pays.

3. Suivre les progrès réalisés en matière d'ODD

Les conditions qu'impliquent le suivi des ODD est un fardeau considérable pour les pays touchés par les conflits et la fragilité, qui ont moins de capacités de suivi et d'élaboration de rapports. Au cours des cinq dernières années, les membres du Dialogue international ont acquis des connaissances considérables sur les défis et les opportunités que peut apporter l'utilisation d'outils de suivi puissants. Au vu des importantes lacunes de capacité auxquels font face la plupart des pays du g7+ en matière d'institutionnalisation de la collecte de données, les indicateurs ne sont pas utilisés régulièrement pour suivre les progrès sur la mise en œuvre du New Deal. Cela a donc limité son impact dans l'amélioration des politiques et pratiques des parties prenantes concernées. L'avènement des ODD offre une occasion de combler ces lacunes, et comme le souligne la Déclaration de Stockholm, le renforcement des capacités statistiques est un domaine d'action important.

Au cours de la phase pilote du New Deal (2011-2015), le g7+ a élaboré un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès en matière de PSG⁴. Cet ensemble a été développé à partir d'une importante enquête menée par les pays, et qui a alimenté l'effort pour l'élaboration des indicateurs *communs* des PSG. Ces indicateurs, ont, à leur tour, grandement renseigné l'élaboration des cibles et des indicateurs des ODD⁵.

Le processus de sélection des indicateurs pour suivre les progrès réalisés en matière d'ODD dans les pays touchés par la fragilité et les conflits a permis au g7+ de participer aux discussions globales sur les priorités des indicateurs et sur les capacités institutionnelles nécessaires pour les suivre. Les pays du g7+ ont

⁴ <http://www.g7plus.org/fr/documents-de-r%C3%A9f%C3%A9rence/note-sur-le-barom%C3%A8tre-de-la-fragilit%C3%A9>

⁵ Des 34 indicateurs communs des PSG, 21 sont déjà inclus dans l'ensemble global d'indicateurs des ODD.

convenu de suivre et d'informer mutuellement sur les indicateurs prioritaires des ODD⁶. Les progrès réalisés dans ce domaine seront présentés conjointement sur un portail en ligne qui sera hébergé par le Secrétariat du g7+. Les principaux critères de sélection ont été largement basés sur le New Deal et sur l'ensemble des indicateurs identifiés lors des évaluations de la fragilité menées dans les pays du g7+. Un rapport périodique sera produit, et permettra de documenter les tendances en termes de progrès réalisés pour l'atteinte des ODD à travers les pays du g7+. Le rapport aidera le g7+ à plaider pour un soutien pour faire face aux défis communs auxquels sont confrontés les pays touchés par la fragilité et les conflits.

Ces indicateurs prioritaires viendront compléter les processus plus larges de suivi nationaux entrepris par chaque pays du g7+ en fonction de sa sélection d'indicateurs spécifiques à sa situation. Les exercices d'évaluation de la fragilité – qui font partie des instruments des principes FOCUS du New Deal – génèrent des indicateurs relatifs aux facteurs de conflit et de fragilité. En orientant la hiérarchisation des objectifs et des cibles d'un pays, les évaluations de la fragilité permettront de s'assurer que la mise en œuvre des ODD tient pleinement compte des contextes nationaux et de leurs facteurs potentiels de conflit et de fragilité. L'ensemble des indicateurs du g7+ peut également soutenir ce processus en fournissant une référence et des ressources utiles aux pays dans le cadre de l'élaboration de leur ensemble d'indicateurs spécifiques.

Le cadre actuel de suivi du New Deal du Dialogue international sera également retravaillé afin qu'il puisse intégrer l'apprentissage des processus et des expériences passées, et pour tenir compte des nouvelles priorités énoncées dans la Déclaration de Stockholm. Les processus de suivi du New Deal seront de plus en plus orientés vers l'intégration des considérations liées aux ODD et vers le développement d'un ensemble de données probantes qui permettront de mobiliser un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre des principes du New Deal pour l'atteinte des ODD.

4. Suivi et examen des progrès réalisés en faveur des ODD

L'Agenda 2030 appelle à des processus de suivi et d'examen nationaux et globaux afin de « promouvoir le principe de responsabilité à l'égard de nos citoyens, de soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation du Programme et de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel ». Au niveau national, il appelle à des examens réguliers et inclusifs des progrès réalisés. Grâce aux équipes de pays du New Deal ou les groupes de travail des PSG, le New Deal a déjà créé des mécanismes multi-parties prenantes qui peuvent être utilisés à cette fin au niveau à l'échelle mondiale et, dans certains pays, à l'échelle nationale. Beaucoup de ces mécanismes répondent aux critères d'inclusion, offrir à la société civile un siège à la table des discussions. Par conséquent, ils peuvent être utilisés pour soutenir le suivi et l'examen des processus nationaux en faveur des ODD.

Au niveau global, l'Agenda 2030 comprendra un suivi annuel et un processus d'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF), qui se tient par les chefs d'Etat tous les quatre ans. Cet événement offre l'occasion de mettre en valeur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable, avec le soutien du New Deal. En juillet 2016, deux pays du g7+ (La Sierra Leone et le Togo), ont pris part au processus de suivi et d'examen du premier HLPF et d'autres pays du g7+ seront en mesure de prendre part à des processus similaires dans l'avenir. Il a également été proposé de créer des forums de suivi et d'examen spécifiques pour les pays traversant des situations particulières et qui pourraient inclure un forum pour les pays touchés par la fragilité et les conflits.

Dans les années à venir, certains membres du g7+ feront sans aucun doute de grands progrès pour l'atteinte des ODD. Les principes clés pour mener un suivi et un examen devraient inclure : 1) un niveau d'effort adéquat pour effectuer le suivi, compte tenu des efforts investis dans la mise en œuvre, 2) une

⁶ L'accord, qui existe actuellement à un niveau technique, sert également à suivre et rendre compte des progrès sur 19 indicateurs.

concentration sur les indicateurs adaptés au contexte mesurés dans le pays et validés localement, et 3) une définition et une mesure des indicateurs qui soit sensibles aux conflits.

Avec l'Agenda 2030, le monde s'est engagé à ce que les plus défavorisés soient les premiers à être aidés. Le New Deal représente les efforts de ceux qui ont le plus de lacunes pour construire un avenir meilleur avec le soutien de la communauté internationale. Ce travail crucial devrait continuer à mener l'action de la communauté internationale avec une plus grande prise de conscience des situations particulières et des besoins des pays touchés par la fragilité et les conflits.

Annexe A : le projet « SDG-Ready » du PNUD

Le projet *SDG-Ready*⁷ du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) est une tentative de mettre le New Deal en pratique pour soutenir les pays dans leurs efforts à atteindre les ODD. Son but est de fournir des ressources pour des actions de soutien aux pays du g7+ dans l'atteinte des ODD, en appliquant les principes du New Deal. Il reflète également la volonté du Dialogue international, conformément à l'ODD 17, d'engager ses constituantes à élargir le partenariat afin de soutenir les pays touchés par la fragilité et les conflits.

le projet « SDG-Ready » du PNUD

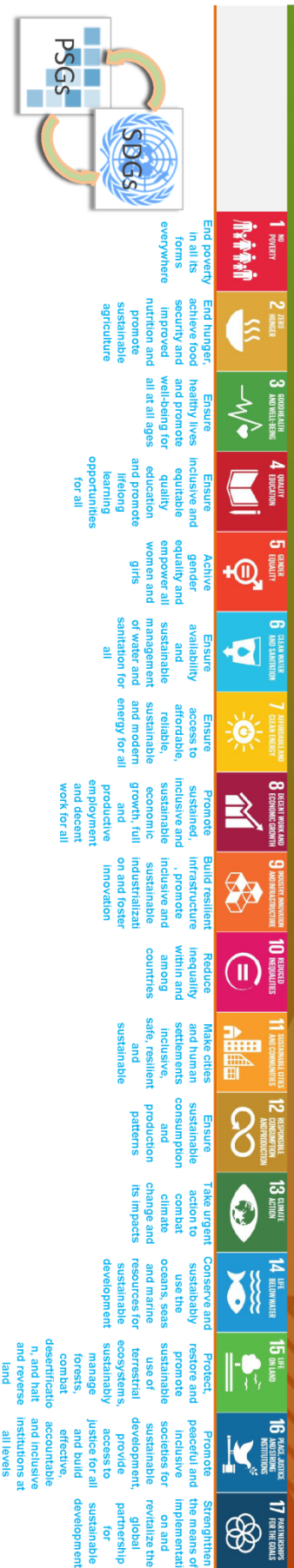
Adapter le soutien à la mise en œuvre des ODD dans les pays touchés par les conflits et la fragilité est fondamental. Dans le cadre de l'Agenda 2030, le PNUD appuiera les pays confrontés à des situations de fragilité dans leurs plans pour mettre en œuvre et atteindre des résultats durables, en soutenant l'intégration des ODD dans les plans de développement. Ce processus sera renseigné par des évaluations complètes des causes profondes de la fragilité et par les principes du New Deal. Le PNUD investira également dans les capacités de planification, de coordination de l'aide, et de gestion des données. A cet effet, le Programme a mis au point une approche commune intitulée *SDG Ready* dans ses domaines de pratique et ses regroupements. Le but de cette initiative est de lutter contre la fragilité et les risques dans la programmation de l'Agenda 2030. Ce soutien « personnalisable » mettra l'accent sur le développement des systèmes, le renforcement institutionnel et l'intégration des ODD dans les stratégies et les processus de développement nationaux, conformément aux principes du New Deal. Le programme cherche à identifier les facteurs et les causes profondes de la fragilité, à développer des approches stratégiques et séquencées pour surmonter les goulots d'étranglement et à accélérer la mise en œuvre des ODD, tout en tenant compte de la dynamique et du contexte local et en favorisant l'appropriation et la capacité nationales.

⁷ Prêts pour les ODD

Annexe B : Cartographie des PSG et des ODD

PSG/SDG map:

The PSGs can be a useful lens for applying the SDGs to fragile contexts



PSG 1 Legitimate Politics . Political settlement . Political processes and institutions . Societal relationships																	
	5.5																
PSG 2 Security . Security conditions, . Perception of security . Capacity and accountability of the police and authorities . Population's confidence in police and security forces																	
	5.2																
PSG 3 Justice . Justice conditions . Capacity and accountability of justice institutions . Performance and responsiveness of justice institutions																	
PSG 4 Economic Foundations . Productive resources and prospects for growth . Jobs, livelihoods and private sector development																	
	1.4, 1.5, 1a 2a, 2c 2.1, 2.3, 2.4 4.4 5.4, 5a 6.6 7.1, 7b 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8b 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9a, 9b, 9c 10.1, 10.2, 10.4, 10.6 12.2, 12.3, 12.4, 12a, 12b 13b 14.1, 14.4, 14.5, 14.7, 14b 15.7, 15.9, 15c 16b 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.10																
PSG 5 Revenues & Services . Revenues . Public administration . Service delivery																	
	1.3, 1.4, 1a, 1b 3.7, 3.8, 3c, 3d 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4a 5.6 6.2, 6.3, 6b 11.1, 11.2, 11.5, 11.7 12.7 15.7 16.4, 16.5, 16.6 17.1																